



Incendie – Extincteur – Secourisme – SST - Défibrillateur

Communication – Management – Formation de formateur

Ref : LIV ACCUEIL
MAJ 23/08/2023

Contact :
Frédéric MAURICE
06 81 92 24 04

LIVRET d'ACCUEIL STAGIAIRE



PRESENTATION et MOT d'ACCUEIL

par Frédéric MAURICE

Qui suis-je ?

Frédéric MAURICE, formateur indépendant dans le domaine de la SECURITE (incendie, secourisme, SST...) et des RESSOURCES HUMAINES (en sous-traitance en Management, Communication et Formation de Formateurs).

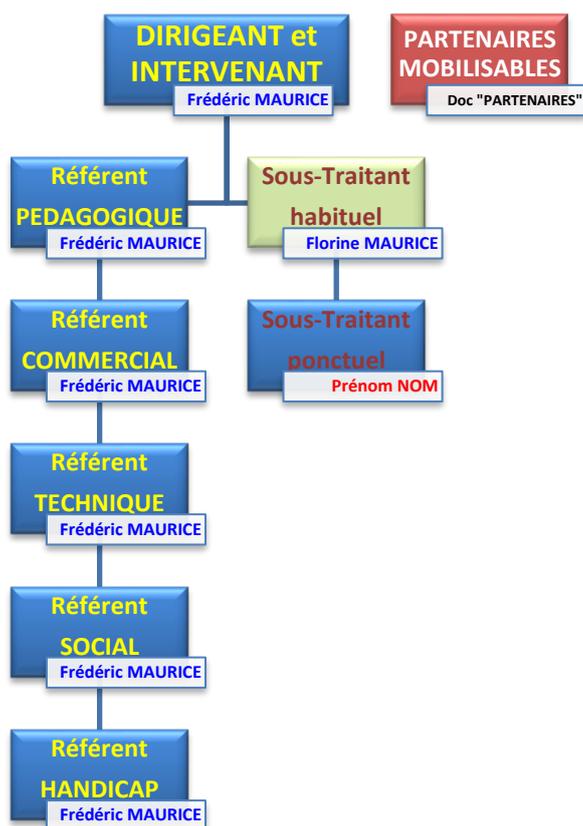
Sapeur-Pompier au grade de Capitaine (en activité) et Adjoint au Maire en charge de la sécurité je baigne chaque jour dans la protection des populations et des biens.

J'interviens également en parallèle en CDD pour les CNFPT de France et suis rapporteur d'affaire dans la vente et la maintenance des défibrillateurs.



Voir CV complet ici... [QUI SUIS-JE ? Présentation... - Site de FRED MAURICE FORMATION ! \(jimdofree.com\)](http://www.jimdofree.com)

Fonctions et Missions - Organigramme (Dirigeant, référents, sous-traitants...) :



Secteurs d'activités :

Dans le domaine de la SECURITE : FMF propose les formations Equipier de Première Intervention complète sur une durée de 04h00 englobant le module INCENDIE (manipulation des extincteurs) et un second module sur la partie EVACUATION (prenant en compte également la partie confinement, transfert horizontal et sensibilisation vigilance attentat).

Nous proposons un second programme sur 3 heures uniquement sur la partie INCENDIE (manipulation des extincteurs).

Nous proposons un 3^{ème} programme sur 3 heures également sur la partie EVACUATION (confinement, transfert horizontal et sensibilisation vigilance attentat).

Aucun référentiel technique ne régleme les formations incendie, nos programmes sont donc adaptés et adaptables à la demande de nos clients.

Dans le domaine des RESSOURCES HUMAINES FMF peut intervenir sous tutelle d'un autre organisme afin d'animer des formations sur le management, la communication et la formation de formateurs.

Nous pouvons également intervenir sur des formations spécifiques (adaptées aux nourrissons en crèche ou aux travailleurs handicapés en EESAT par exemple) à la demande de notre client dans ce cas les programmes et scénarios pédagogiques seront rédigés ensemble afin de répondre à la demande du client

Certifications et Habilitations :

FMF détient toutes les certifications et habilitations nécessaires pour les formations citées ci-dessus.

Points forts :

Frédéric a une riche expérience de la formation pour les adultes et pour les enfants depuis 25 ans que ce soit dans l'animation proprement dit ou dans l'élaboration de scénarios pédagogiques programmes et cetera

Sapeur-Pompier depuis 1900 Frédéric a une riche expérience de l'activité opérationnelle sur les situations de secours aux personnes et protection des biens. Cette expérience est des plus enrichissantes et bénéfiques pour les formations qu'il anime.

Sa fonction d'officier de sapeur-pompier dans un centre de secours composé de 50 agents assurant les fonctions de chef de centre adjoint lui permet depuis de nombreuses années de gérer les situations liées aux ressources humaines et au management d'équipe.

FMF s'attache à personnaliser toutes les formations afin que celle-ci soit des plus crédibles et le plus proche possible de la réalité pour les stagiaires.

FMF en QUELQUES CHIFFRES

par Frédéric MAURICE – Référent pédagogique

ANNEE	2019	2020	2021	2022
Nombre de stagiaires	1506	627+119 = 746	1071+203 = 1274	1223+599 = 1822
Nombre d'heures	695	372+96 = 468	527+229 = 756	1002+540 = 1542

NOTRE ENGAGEMENT QUALITE

par Frédéric MAURICE – Référent pédagogique

FMF s'engage à répondre aux critères du décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015 des formations.

Notre démarche qualité s'appuie notamment sur :

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- ✓ L'adaptation du dispositif d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- ✓ L'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de la formation
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- ✓ La prise ne compte des appréciations rendues par les stagiaires

FRED MAURICE FORMATION - 82ter, rue du Moulinot 25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

SIRET : 53377396600023 - Code NAF : 8559 A - NDA : 43 25 02557 25 - Certification Qualiopi : 2102397.1

Tel : 06.81.92.24.04 - Email : fred.maurice.formation@gmail.com - <http://fredmauriceformation.jimdo.com>

Référent ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE et HANDICAP : Frédéric MAURICE (réponse en 48 heures)

ACCUEIL des PERSONNES en SITUATION de HANDICAP

par Frédéric MAURICE – Référent handicap

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à : - Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination - Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à : - Développer l'accessibilité des formations - Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation - S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

PROCEDURES d'ACCUEIL HANDICAP :



MOYENS PEDAGOGIQUES

par Frédéric MAURICE – Référent pédagogique

L'équipe pédagogique mettra à disposition de l'ensemble des stagiaires le matériel nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

par Frédéric MAURICE – Référent pédagogique

Analyse de votre besoin

Le service formation ou responsable formation de votre établissement a pris soin de valider que vous remplissez bien les prérequis identifiés dans la fiche programme. La définition de prérequis et leur vérification est l'assurance que vous puissiez suivre la formation avec aisance. La formation dispensée rentre dans le cadre du plan de formation de votre établissement et correspond à votre besoin en termes d'acquisition ou renforcement de vos compétences professionnelles.

Le recueil des besoins que nous avons validé avec votre établissement prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel qu'un handicap. Une assistance a été alors au préalable envisagée au cas par cas. Notre équipe pédagogique se tient toutefois à votre disposition pour aborder toute adaptation qui n'aurait pas été identifiée et prévue. Votre formateur prendra en début de formation connaissance de votre activité et son environnement, votre niveau de compétence, vos attentes particulières et l'existence d'un handicap qu'il prendra en compte. N'hésitez pas à exprimer vos souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou question technique particulière pour qu'il puisse en tenir compte

En cas de formation distancielle (classe virtuelle)

Votre Chargé de formation FMF a pris soin de calibrer votre environnement informatique et s'est assuré, lors d'une séance de test préalablement organisée avant le début de votre formation, de votre capacité à vous connecter à nos classes virtuelles ZOOM. Lors de cette séance de test, une formation à l'utilisation des principales fonctionnalités de la classe virtuelle vous est dispensée. Un email de connexion vous est adressé le matin de votre formation. Il vous suffit simplement de cliquer sur le lien y figurant pour rejoindre la classe virtuelle.

Votre formateur

Votre formateur est retenu dans notre processus de recrutement, pour ses qualités et expériences professionnelles. Il met à jour en continu ses connaissances dans son domaine d'expertise. Il a une bonne connaissance des environnements sanitaires et médico-sociaux.

Nous accompagnons nos formateurs dans l'acquisition des méthodes et nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques afin que les formations présentielles ou distancielles soient efficaces et opérationnelles.

En fonction du programme, un ou plusieurs formateurs ont été sélectionnés pour leur expertise du sujet qu'ils animent. Par le partage de leurs savoirs, leurs partages d'expériences, méthodologies de travail, ils vous permettront de porter un autre regard sur vos pratiques pour insuffler une culture du soin toujours plus attentive et citoyenne.

Nos méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont détaillées dans la ligne « approche pédagogique proposée » de chaque programme de formation. FMF structure ses formations autour de compétences à développer dans la pratique. Les objectifs pédagogiques des programmes contribuent à l'atteinte de ces compétences visées.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre articulent des exercices de découvertes, des apports théoriques, des mises en application, une réflexivité sur la pratique, une synthèse et une évaluation.

Le e-learning s'adapte aux capacités d'apprentissage des stagiaires. Dans chaque module s'alternent des e-cours, des exercices d'application, des exercices de synthèse. Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

FRED MAURICE FORMATION - 82ter, rue du Moulinot 25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

SIRET : 53377396600023 - Code NAF : 8559 A - NDA : 43 25 02557 25 - Certification Qualiopi : 2102397.1

Tel : 06.81.92.24.04 - Email : fred.maurice.formation@gmail.com - <http://fredmauriceformation.jimdo.com>

Référent ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE et HANDICAP : Frédéric MAURICE (réponse en 48 heures)

Votre convocation de formation

La Convocation à la session de formation que vous allez suivre, vous a été transmise par votre employeur.

Elle mentionne :

- ✓ Le titre de la formation
- ✓ Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel et/ou distanciel
- ✓ Les coordonnées de votre contact FMF

Le contenu de votre formation

Une convention de formation a été signée avec le service formation de votre établissement à laquelle a été annexée la fiche programme détaillée de la formation. Votre service formation vous a remis cette fiche programme. Si tel n'était pas le cas, merci de vous rapprocher de votre formateur ou d'un membre de notre équipe pour que l'on puisse vous la faire parvenir directement.

La fiche programme détaillée met en parallèle les objectifs opérationnels de la formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des stagiaires.

Le déroulement de votre formation

Votre formateur débute la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit, et poursuit par un tour de table des stagiaires afin qu'ils se présentent. Cette étape fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et permet à chacun d'exprimer ses attentes de la formation et ses questions spécifiques.

Si vous intégrez une formation de plusieurs modules, un représentant de FMF vous présentera le déroulé du programme et vous donnera des informations spécifiques.

Nous souhaitons des formations participatives et en lien avec l'expérience professionnelle de chacun. Compléter, développer ses connaissances se fait également à travers les différents échanges entre participants et questionnement exprimé des uns et des autres. Soyez actifs tout au long de votre formation.

Votre présence et assiduité

Vous devez être présent aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation de formation ou convenus avec votre formateur. Nous vous demandons, pour le respect de votre formateur et de l'ensemble du groupe, de mettre tout en œuvre pour respecter les horaires indiqués et ne pas perturber le déroulement de la formation. En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre représentant FMF qui préviendra votre formateur. Il est également de votre responsabilité de prévenir votre employeur. Formation en présentiel et/ou en distanciel (classe virtuelle) Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature, chaque demi-journée, de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation. Un relevé de connexion sur la plate-forme de classe virtuelle ZOOM peut également être fourni au financeur de la formation à sa demande. Votre présence est également attestée par votre formateur

Absences, retards ou départ anticipés En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir l'intervenant ou RESSOURCES ET CARRIÈRES et s'en justifier. Dans le cas de rendez-vous pour la réalisation de bilans de compétences, toute annulation de rendez-vous devra se faire au plus tard 2 jours avant la date du rendez-vous, par mail ou par sms, à destination du consultant avec lequel le rendez-vous avait été fixé. RESSOURCES ET CARRIÈRES informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Région, Pôle Emploi, etc.) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R.6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue de rémunération de stage proportionnelle à la durée des absences.

Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se termine par une évaluation des acquis permettant de valider l'acquisition des connaissances et apprentissages. Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire (QCM ou questions ouvertes). Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle ou un examen oral en présence d'un examinateur ou d'un jury lorsque la formation suivie fait l'objet d'une attestation de compétences. La correction de l'évaluation et son argumentation ont lieu en commun avec le Formateur. Il peut revenir sur une information s'il estime qu'un point particulier mérite d'être réprécisé ou reformulé. En cas d'échec aux épreuves d'examen des compétences, le Chargé de formation FMF vous contacte afin d'analyser la situation et la recherche d'une solution de formation complémentaire si besoin afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves d'examen. Votre formateur analyse les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre et remet sa synthèse au Chargé de formation qui établira votre attestation de fin de formation qui vous sera remis via le service formation de votre établissement.

Evaluation de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, nous souhaitons recueillir la mesure de votre satisfaction de la formation suivie. Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur. Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées. FMF a mis en place un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement. En formation distancielle, ce questionnaire de satisfaction vous sera adressé par votre Chargé de formation FMF par voie dématérialisée. Nous vous remercions de lui retourner compléter dans les plus brefs délais.

Une EVALUATION A CHAUD est réalisée à la fin de chaque formation par le client et les stagiaires.

Une EVALUATION A FROID (deux mois après la formation est réalisée auprès du client et des stagiaires, avec relance 30 jours après. Cette évaluation se fait en ligne via un lien transmis par FMF.

Vos ressources documentaires

Formation en présentiel ou distanciel

Vous sont remis au cours de la formation :

- ✓ Des documents comprenant
 - o Les apports essentiels facilitant la prise de notes
 - o Les exercices d'application facilitant le transfert entre le cadre théorique et la pratique professionnelle
- ✓ Une documentation pédagogique est remise aux participants en papier ou version numérique
- ✓ Une bibliographie peut être proposée

Formation en e-learning

- ✓ L'apprenant, muni de son code d'accès et de son mot de passe, peut se connecter à tout moment sur une plate-forme
- ✓ Un guide d'utilisation de la plate-forme vous est fourni suite à votre inscription.
- ✓ Un séquençage par thématique permet à l'apprenant de gérer son temps et d'avancer à son rythme
- ✓ L'apprenant a la possibilité d'imprimer les supports de cours, les réponses aux exercices, ainsi que la totalité des résultats de son parcours.

SECURITE et HYGIENE

par Frédéric MAURICE – Référent sécurité

Sécurité :

La formation présentielle se déroule au sein des locaux de nos clients ou dans des salles louées auprès de Centres d'affaires ou sociétés spécialisées en location de salles de formation et de réunion.

Tous ces lieux, accueils et salles de formation respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Les locaux doivent répondre aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces personnes reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de formation.

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre convocation de formation à laquelle a été jointe éventuellement le plan d'accès de la formation. Pour votre confort, vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre convocation de formation 15 minutes avant l'heure, munis d'un stylo et d'une tenue adaptée. Conformément aux articles R.4227-37 à 41 du Code du Travail, les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...) les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

FMF décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

Hygiène :

Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon sens et signaler toute défektivité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

Il est interdit de fumer dans les locaux, y compris la cigarette électronique.

La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation. Elle est strictement réglementée dans l'espace hôtellerie-restauration, s'il y a lieu.

DROITS des STAGIAIRES

par Frédéric MAURICE – Référent administratif

FMF s'engage à donner au stagiaire la formation conforme aux indications contenues dans scénario pédagogique de la formation ou dans la convention conclue avec le client/financeur.

FMF veille à l'inscription du stagiaire sur le logiciel FORPREV pour les formations SST (certification par le réseau prévention), sauf en cas de sous-traitance.

Une attestation de formation et une attestation des acquis de la formation seront délivrées en fin de formation.

Au cas où le stagiaire quitte la formation avant le terme prévu, il lui est remis, à la demande du client, une

FRED MAURICE FORMATION - 82ter, rue du Moulinot 25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
SIRET : 53377396600023 - Code NAF : 8559 A - NDA : 43 25 02557 25 - Certification Qualiopi : 2102397.1
Tel : 06.81.92.24.04 - Email : fred.maurice.formation@gmail.com - <http://fredmauriceformation.jimdo.com>
Référent ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE et HANDICAP : Frédéric MAURICE (réponse en 48 heures)

attestation de présence attestant la période pendant laquelle l'intéressé a suivi le stage.

Le stagiaire peut faire, sur la fiche d'évaluation qualité, toute observation sur la formation qui lui est dispensée et les transmettre au responsable des formations.

OBLIGATIONS des STAGIAIRES

par Frédéric MAURICE – Référent administratif

1. Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition. Le matériel mis à disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation ou le responsable d'établissement si formation en intra.

L'emprunt de matériel appartenant à FMF est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par Frédéric MAURICE

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

2. Règles générales de discipline

Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et le client/les stagiaires, au début de chaque session.

Ces derniers s'engagent à respecter les horaires définis, toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme. Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence.

La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou de sortie prématurée.

Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de l'attestation du diplôme ou de certificat. En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage, ainsi que les locaux, seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute défectuosité sera à signaler aux animateurs. Le matériel ne doit pas être emporté ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur qui effectuera les démarches administratives nécessaires.

Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire à l'employeur qui en informe FMF.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion, sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes, avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné par un avertissement ou une exclusion dans le respect de la procédure suivante :

- Le directeur ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure.

- Le directeur ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.
- Si le comportement fautif ou l'infraction est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), FMF se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

5. Réclamation

Une fiche de réclamation est à votre disposition sur demande, afin de nous informer de toutes vos remarques ou vos demandes particulières à fred.maurice.formation@gmail.com ou aux coordonnées en bas de page.

Frédéric MAURICE,